longueuil

RÈGLEMENT CM-2003-182 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT CM–2002-58 ORDONNANT DES TRAVAUX D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE, D'ENFOUISSEMENT D'UTILITÉS PUBLIQUES ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE DANS LA RUE DES CHÂTAIGNIERS ET LE PROLONGEMENT DE LA RUE DU BOISÉ ET DANS L'AXE BLEU-VERT SITUÉ DANS LE SECTEUR DE CES 2 RUES ET DÉCRÉTANT À CETTE FIN UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 4 937 000 $*

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement CM-2002-58 ordonnant des travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage, d'éclairage, d'enfouissement d'utilités publiques et d'aménagement d'une piste cyclable dans la rue des Châtaigniers et le prolongement de la rue du Boisé et dans l'axe Bleu-Vert situé dans le secteur de ces 2 rues et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 4 937 000 $* est modifié de la manière suivante :

1° par le remplacement, dans la huitième ligne du premier alinéa du paragraphe 3° de l'article 4, des mots « sur le rôle d'évaluation en vigueur » par les mots « sur la liste jointe au présent règlement. »;

2° par la suppression du deuxième alinéa du paragraphe 3° de l'article 4;

3° par l'ajout, après l'article 4, du suivant :

« 4.1 Il sera loisible à tout propriétaire d'un immeuble sur lequel une taxe est imposée par l'article 4 et qui n'est pas basée sur la valeur de l'immeuble, de l'en exempter en payant en un versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Cette part est calculée, si la taxe est imposée en vertu des paragraphes 1° ou 2° de l'article 4, sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le contribuable effectue son paiement ou, si la taxe est imposée en vertu du paragraphe 3° , sur la base de l'étendue en front tel qu'elle apparaît à la liste mentionnée au premier alinéa du paragraphe 3° compte tenu, le cas échéant, des taxes déjà payées en vertu du présent règlement.

Le paiement doit être fait avant la publication de l'avis prévu à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, ou avant que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir n'accorde l'autorisation visée au quatrième alinéa de cet article 554.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article. »

4° par l'annexion de la liste jointe au présent règlement et mentionnée au premier alinéa du paragraphe 3° de l'article 4, tel que modifié par le paragraphe 1° du présent article.

4. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le greffier,

Daniel Carrier

La présidente du conseil,

Marie-Lise Sauvé

Avis de motion : CM-031021-13.17
Adoption : CM-040316-13.2
Entrée en vigueur : 2004-05-15

12-03-2004

ANNEXE DU RÈGLEMENT CM-2003-182
MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-58

RÈGLEMENT CM-2003-182

LE BOISÉ PHASE III

LISTE DES FRONTS TAXABLES

Lot	Adresse principale de l'immeuble	Front taxable
160-9	1230 RUE DU BOISÉ	33,26
160-10	1232 RUE DU BOISÉ	33,32
160-28, 161-7	1233 RUE DU BOISÉ	45,04
160-11	1234 RUE DU BOISÉ	33,74
160-27, 161-8	1235 RUE DU BOISÉ	42,54
160-12	1236 RUE DU BOISÉ	34,01
160-26, 161-11	1237 RUE DU BOISÉ	44,11
160-25, 161-12	1239 RUE DU BOISÉ	45,02
160-13	1240 RUE DU BOISÉ	33,54
160-14	1242 RUE DU BOISÉ	33,27
160-24, 161-16	1243 RUE DU BOISÉ	45,00
160-15	1244 RUE DU BOISÉ	33,25
160-23, 161-17	1245 RUE DU BOISÉ	42,88
160-16	1246 RUE DU BOISÉ	33,25
160-17	1250 RUE DU BOISÉ	33,25
160-18	1252 RUE DU BOISÉ	33,25
160-22, 161-21	1253 RUE DU BOISÉ	40,86
160-19	1254 RUE DU BOISÉ	33,25
160-21, 161-22	1255 RUE DU BOISÉ	38,00
160-20	1260 RUE DU BOISÉ	33,25
161-13	658 RUE DES CHATAIGNIERS	38,75
161-9	659 RUE DES CHATAIGNIERS	47,04
161-14	660 RUE DES CHATAIGNIERS	38,82
161-10	661 RUE DES CHATAIGNIERS	49,32
161-15	662 RUE DES CHATAIGNIERS	36,90
162-13	663 RUE DES CHATAIGNIERS	44,96
162-19	664 RUE DES CHATAIGNIERS	41,19
162-20	668 RUE DES CHATAIGNIERS	57,72
162-15	669 RUE DES CHATAIGNIERS	61,05
162-21	670 RUE DES CHATAIGNIERS	60,63
162-16	671 RUE DES CHATAIGNIERS	60,58
162-22	672 RUE DES CHATAIGNIERS	45,11
162-17	673 RUE DES CHATAIGNIERS	60,61
162-18	675 RUE DES CHATAIGNIERS	57,12
162-23	676 RUE DES CHATAIGNIERS	45,01
162-24	680 RUE DES CHATAIGNIERS	45,14
162-25	682 RUE DES CHATAIGNIERS	50,95
163-14	683 RUE DES CHATAIGNIERS	41,97
163-20	684 RUE DES CHATAIGNIERS	53,96
163-15	685 RUE DES CHATAIGNIERS	38,56
163-21	686 RUE DES CHATAIGNIERS	57,85
163-16	687 RUE DES CHATAIGNIERS	39,35
163-17	689 RUE DES CHATAIGNIERS	40,46
163-22	690 RUE DES CHATAIGNIERS	47,27
163-23	692 RUE DES CHATAIGNIERS	49,41
163-18	693 RUE DES CHATAIGNIERS	39,11
163-19, 164,15	695 RUE DES CHATAIGNIERS	45,02
164-16	697 RUE DES CHATAIGNIERS	45,89
164-17	699 RUE DES CHATAIGNIERS	29,78
164-32	702 RUE DES CHATAIGNIERS	44,70
164-18	703 RUE DES CHATAIGNIERS	35,53
164-31	704 RUE DES CHATAIGNIERS	45,00

ANNEXE DU RÈGLEMENT CM-2003-182
MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-58

RÈGLEMENT CM-2003-182

LE BOISÉ PHASE III

LISTE DES FRONTS TAXABLES

Lot	Adresse principale de l'immeuble	Front taxable
164-19	705 RUE DES CHATAIGNIERS	42,00
164-30	708 RUE DES CHATAIGNIERS	45,00
164-21	709 RUE DES CHATAIGNIERS	42,00
164-29	710 RUE DES CHATAIGNIERS	45,00
164-28	712 RUE DES CHATAIGNIERS	44,64
164-22	713 RUE DES CHATAIGNIERS	42,00
164-23	715 RUE DES CHATAIGNIERS	35,45
164-24	717 RUE DES CHATAIGNIERS	28,32
164-25	719 RUE DES CHATAIGNIERS	29,47
164-26	723 RUE DES CHATAIGNIERS	43,00
163-32, 164-27	725 RUE DES CHATAIGNIERS	43,01
163-27	726 RUE DES CHATAIGNIERS	51,15
163-31	727 RUE DES CHATAIGNIERS	43,09
163-26	728 RUE DES CHATAIGNIERS	45,15
163-30	729 RUE DES CHATAIGNIERS	43,22
163-25	730 RUE DES CHATAIGNIERS	57,77
163-29	733 RUE DES CHATAIGNIERS	45,45
163-24	734 RUE DES CHATAIGNIERS	53,11
163-28	735 RUE DES CHATAIGNIERS	43,90
162-34	736 RUE DES CHATAIGNIERS	51,95
162-43	737 RUE DES CHATAIGNIERS	54,04
162-33	738 RUE DES CHATAIGNIERS	45,27
162-42	739 RUE DES CHATAIGNIERS	45,27
162-32	740 RUE DES CHATAIGNIERS	45,02
162-41	743 RUE DES CHATAIGNIERS	45,02
162-31	744 RUE DES CHATAIGNIERS	45,24
162-40	745 RUE DES CHATAIGNIERS	45,27
162-30	746 RUE DES CHATAIGNIERS	39,49
162-39	747 RUE DES CHATAIGNIERS	35,95
162-29	748 RUE DES CHATAIGNIERS	39,50
162-38	749 RUE DES CHATAIGNIERS	33,93
162-28	750 RUE DES CHATAIGNIERS	39,46
162-37	753 RUE DES CHATAIGNIERS	33,91
162-27	754 RUE DES CHATAIGNIERS	39,02
162-36	755 RUE DES CHATAIGNIERS	33,79
161-20, 162-26	756 RUE DES CHATAIGNIERS	38,89
161-26, 162-35	757 RUE DES CHATAIGNIERS	33,67
161-19	758 RUE DES CHATAIGNIERS	38,79
161-25	759 RUE DES CHATAIGNIERS	33,58
161-18	760 RUE DES CHATAIGNIERS	38,76
161-24	763 RUE DES CHATAIGNIERS	33,53
161-23	765 RUE DES CHATAIGNIERS	33,51
162-85	665 RUE DES CHATAIGNIERS	30,89
162-86	667 RUE DES CHATAIGNIERS	30,38
Total des fronts taxables		**4 045,71**

Patrick Quirion